

**Antigua-et-Barbuda**

**Bahamas**

**Barbade**

**Belize**

**Canada**

**Départements français d'outre-mer**

**(Martinique, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin)**

**Dominique**

**États-Unis d'Amérique**

**Grenade**

**Guyana**

**Haïti**

**Jamaïque**

**République dominicaine**

**Sainte-Lucie**

**Saint-Kitts-et-Nevis**

**Saint-Vincent-et-les Grenadines**

**Suriname**

**Territoires britanniques d'outre-mer**

**(Anguilla, Bermudes, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Îles Turques-et-Caïques,**

**Montserrat)**

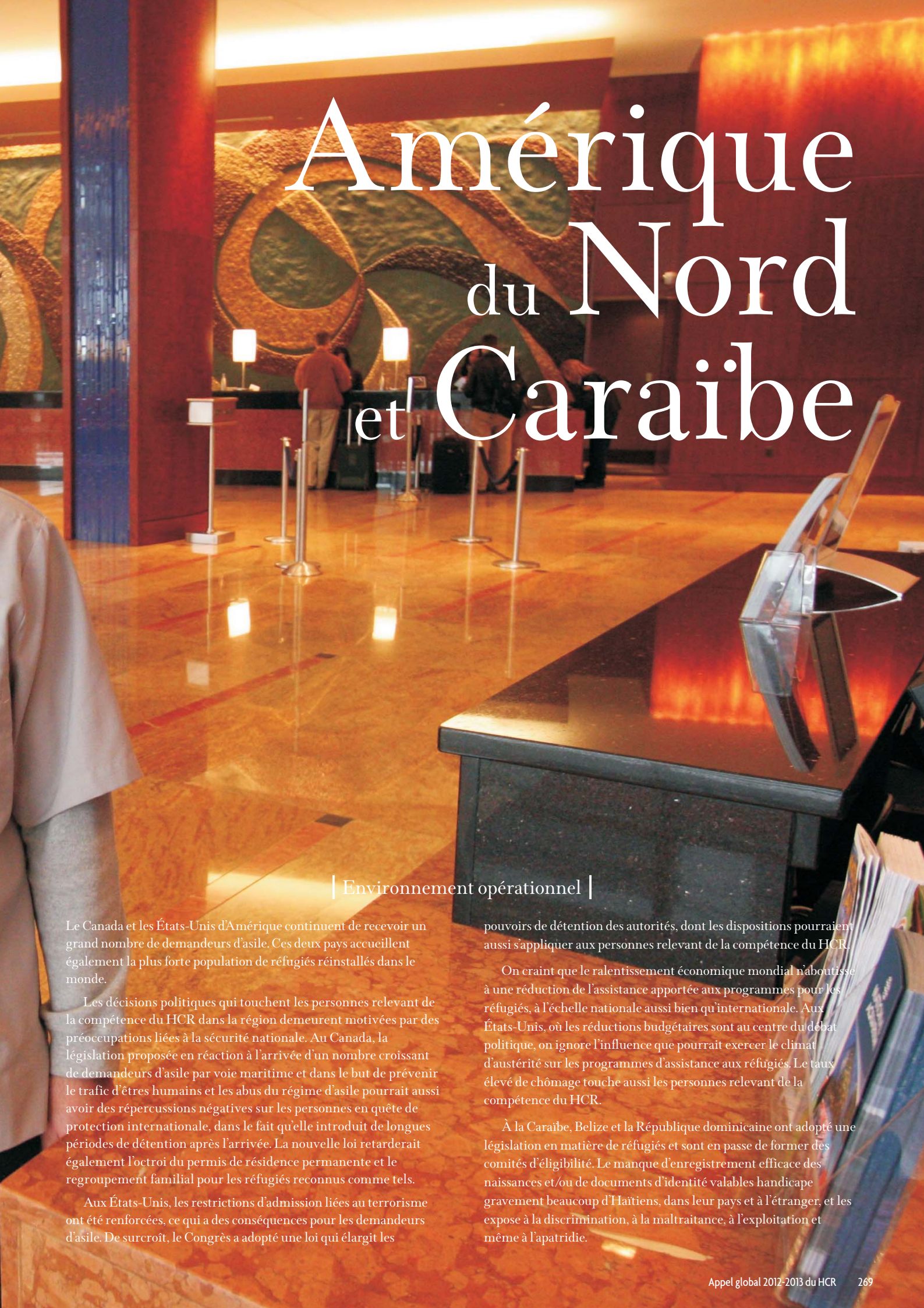
**Territoires néerlandais d'outre-mer dans la Caraïbe**

**(Aruba, Curaçao, Saint-Martin, Bonaire, Saint-Eustache, Saba)**

**Trinité-et-Tobago**

Réfugiés iraquien ayant trouvé  
du travail à l'hôtel Hilton





# Amérique du Nord et Caraïbe

## | Environnement opérationnel |

Le Canada et les États-Unis d'Amérique continuent de recevoir un grand nombre de demandeurs d'asile. Ces deux pays accueillent également la plus forte population de réfugiés réinstallés dans le monde.

Les décisions politiques qui touchent les personnes relevant de la compétence du HCR dans la région demeurent motivées par des préoccupations liées à la sécurité nationale. Au Canada, la législation proposée en réaction à l'arrivée d'un nombre croissant de demandeurs d'asile par voie maritime et dans le but de prévenir le trafic d'êtres humains et les abus du régime d'asile pourrait aussi avoir des répercussions négatives sur les personnes en quête de protection internationale, dans le fait qu'elle introduit de longues périodes de détention après l'arrivée. La nouvelle loi retarderait également l'octroi du permis de résidence permanente et le regroupement familial pour les réfugiés reconnus comme tels.

Aux États-Unis, les restrictions d'admission liées au terrorisme ont été renforcées, ce qui a des conséquences pour les demandeurs d'asile. De surcroît, le Congrès a adopté une loi qui élargit les

pouvoirs de détention des autorités, dont les dispositions pourraient aussi s'appliquer aux personnes relevant de la compétence du HCR.

On craint que le ralentissement économique mondial n'aboutisse à une réduction de l'assistance apportée aux programmes pour les réfugiés, à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale. Aux États-Unis, où les réductions budgétaires sont au centre du débat politique, on ignore l'influence que pourrait exercer le climat d'austérité sur les programmes d'assistance aux réfugiés. Le taux élevé de chômage touche aussi les personnes relevant de la compétence du HCR.

À la Caraïbe, Belize et la République dominicaine ont adopté une législation en matière de réfugiés et sont en passe de former des comités d'éligibilité. Le manque d'enregistrement efficace des naissances et/ou de documents d'identité valables handicape gravement beaucoup d'Haïtiens, dans leur pays et à l'étranger, et les expose à la discrimination, à la maltraitance, à l'exploitation et même à l'apatridie.





## Stratégie

La stratégie du HCR pour l'Amérique du Nord et la Caraïbe aura les objectifs suivants :

- renforcer le soutien politique et financier prodigué aux programmes mondiaux pour élargir le plus possible l'accès des personnes relevant de sa compétence à des solutions ;
- sensibiliser le public aux priorités pour les réfugiés et augmenter progressivement le soutien privé apporté à tous les programmes du HCR ;
- promouvoir un environnement de protection favorable pour toutes les populations relevant de la compétence de l'Organisation et accroître le nombre de programmes de réinstallation ;
- prôner et appliquer des plans d'intervention d'urgence et garantir la préparation en cas de déplacements massifs de population.

Au Canada et aux États-Unis, le HCR s'emploiera principalement à obtenir des promesses de contributions pour combler les manques actuels dans la protection. Il entreprendra également des activités choisies de surveillance et d'interventions judiciaires. À la Caraïbe, la priorité portera sur la délivrance de documents d'identité, de façon à garantir aux sans-papiers d'ascendance haïtienne l'accès à une nationalité. Le HCR s'engagera aussi dans des activités de renforcement des capacités et des interventions de protection directe.

## Contraintes

Les préoccupations liées à la sécurité nationale représentent la contrainte essentielle dans la région, qui comprend les principales destinations des mouvements migratoires et des personnes en quête de protection internationale. Des lois susceptibles de décourager ou d'empêcher la réinstallation de certaines catégories de réfugiés ou

l'octroi de l'asile à d'autres individus constituent aussi des obstacles de taille. La détention de personnes relevant de la compétence du HCR continue d'être fréquente dans l'ensemble de la région, même si la recherche de solutions de remplacement reçoit davantage d'attention, particulièrement au Canada et aux États-Unis.

Le HCR ne dispose pas des capacités suffisantes pour surveiller tous les points d'entrée ou pour visiter les centres de détention ni les zones où les demandes d'asile sont examinées.

Dans le passé, les questions d'asile ont été reléguées au second plan par la plupart des États de la Caraïbe, réduisant ainsi le champ d'engagement du HCR. Néanmoins, l'ouverture d'un bureau en République dominicaine et une nouvelle présence du HCR en Haïti, ainsi qu'une meilleure compréhension par les États de la réponse à donner aux besoins de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les flux migratoires mixtes, ont facilité le traitement de certaines questions spécifiques de protection et de documentation relatives à la population haïtienne dans la région de la Caraïbe.

## Opérations

Les bureaux du HCR dans la région s'efforceront de veiller à ce que les demandeurs d'asile aient effectivement accès aux procédures de détermination du statut de réfugié. Ils les sensibiliseront aux questions d'asile pour garantir un traitement efficace des demandes et le maintien des normes les plus élevées de protection. Le HCR collaborera aussi avec les gouvernements pour protéger l'intégrité des régimes d'asile en mettant au point des mécanismes destinés à prévenir la fraude, sans néanmoins agir au détriment des cas légitimes.

Le HCR surveillera les politiques et les pratiques de détention des demandeurs d'asile, notamment des familles et des mineurs, et préconisera des solutions de remplacement. De plus, il recherchera

un soutien financier et politique accru, ainsi que des possibilités de réinstallation pour davantage de réfugiés.

Au **Canada**, le HCR suivra la mise en œuvre de la Loi de 2010 sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, qui a introduit plusieurs changements dans le système de détermination du statut de réfugié. Aux **États-Unis**, il continuera de faire campagne pour une levée des restrictions “liées au terrorisme” pouvant empêcher la réinstallation de certaines catégories de réfugiés et l’octroi de l’asile à d’autres individus. Il contrôlera également l’accès à l’asile et les conditions d’accueil des mineurs non accompagnés à la frontière méridionale avec le Mexique, afin de veiller à ce que leur cas soit correctement examiné.

À la **Caraïbe**, le HCR élargira son champ d’action par des missions régulières. Cela lui permettra de renforcer son appui à la détermination du statut de réfugié et à l’identification de solutions durables, tout en stimulant son travail avec les ONG pour prodiguer une assistance humanitaire, soutenir l’intégration locale des réfugiés et délivrer des documents d’identité aux personnes risquant l’apatridie.

En **Haïti**, le HCR coopérera avec les autorités et d’autres partenaires pour réformer le cadre juridique de la nationalité et les systèmes d’enregistrement des naissances et de délivrance des documents d’état civil. Il garantira ainsi un meilleur accès à la nationalité aux habitants d’Haïti et aux migrants.

En **République dominicaine**, le HCR aidera la Commission d’éligibilité à rattraper son retard dans le traitement des demandes

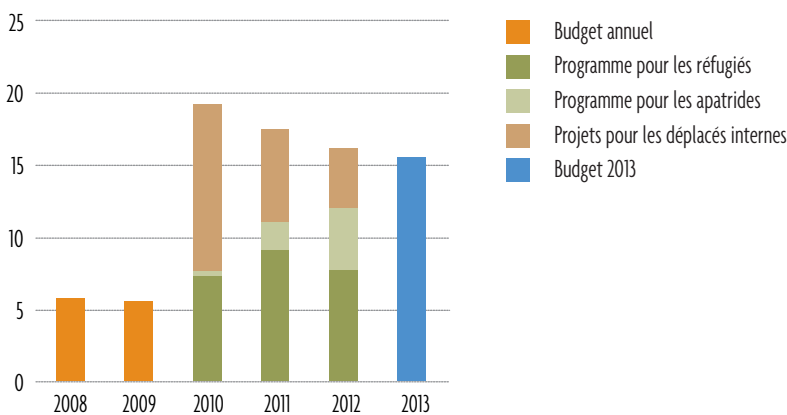
d’asile et à trouver une solution durable à l’intention de réfugiés relevant du mandat du Haut Commissariat et dont le statut a été reconnu dans le passé. L’Organisation collaborera avec les autorités compétentes pour délivrer des certificats de naissance et des documents d’identité aux migrants haïtiens sans papiers et aux personnes d’ascendance haïtienne, la priorité étant accordée aux plus vulnérables, comme moyen d’élargir leur accès à la protection juridique et aux services essentiels. Il épaulera aussi les plus vulnérables des sans-papiers haïtiens en menant des projets à impact rapide pour la création de revenus et l’amélioration de l’infrastructure communautaire. Ces projets bénéficieront également au petit nombre de réfugiés qui vivent dans le pays.

## Informations financières

Jusqu’en 2009, le budget annuel du HCR pour l’Amérique du Nord et la Caraïbe est demeuré inférieur à 5 millions de dollars E.-U. Néanmoins, l’octroi de l’assistance humanitaire ainsi que le soutien au groupe de la protection en Haïti, au lendemain du tremblement de terre de 2010, ont résulté en une hausse importante du budget, en 2010 comme en 2011, tout spécialement pour les déplacés internes. En 2012, les besoins financiers du Canada et des États-Unis demeurent stables, mais doivent couvrir l’augmentation des coûts de personnel. La hausse des besoins pour la Caraïbe est due à l’élargissement des activités de prévention de l’apatridie en Haïti et en République dominicaine.

### Budget du HCR en Amérique du Nord et à la Caraïbe 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



### Budget du HCR en Amérique du Nord et à la Caraïbe (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2011 BUDGET RÉVISÉ	2012				2013
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL	
Canada	2 080 946	1 301 317	148 727	0	1 450 044	1 450 044
États-Unis d’Amérique - Bureau régional	14 843 837	6 467 521	4 116 118	4 166 655	14 750 293	14 100 002
<b>Total</b>	<b>16 924 783</b>	<b>7 768 837</b>	<b>4 264 845</b>	<b>4 166 655</b>	<b>16 200 337</b>	<b>15 550 046</b>